



Consommation obligatoire dans un bar

Par **FDELLA**, le **28/01/2016** à **14:06**

Bonjour, rn rn Je souhaiterais obtenir quelques informations sur les consommations " obligatoires " dans les bars rn rn - Sommes nous obligé de consommer ? si c'est une grande table un nombre minimum de boissons peut-être demandé ? rn rn - Si a l'entrée de l'établissement , un affichage indique qu'une consommation par personne est exigés , c'est légale ? rn rn Je vous remercie d'avance pour les réponses, rn rn très bonne journée

Par **Lag0**, le **28/01/2016** à **14:46**

Bonjour, rn Un bar, autrement appelé "débit de boisson" est un endroit où l'on entre pour commander une boisson. rn Sinon, que voudriez-vous y faire ? rn rn Sinon, pour revenir à la question, aucune loi n'existe prévoyant, ou pas, l'obligation de consommer, ni de reconsumer après un certain temps.

Par **FDELLA**, le **28/01/2016** à **15:28**

Merci de votre réponse, je suis barmaid dans un bar et nous rencontrons beaucoup de problème lié a ça. rn rn Beaucoup de clients quittent notre établissement vexé et pensent que nous somme " hors la loi " ... rn rn Nous ne sommes pas dans une état d'esprit de sur consommation mais certains d'entre eux n'hésite pas a rester plusieurs heures, et nous reprochent de ne pas avoir de panonceaux indiquant que nous souhaitons une consommation obligatoire par personnes .